Nations Unies

S/PV.7957



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7957e séance

Vendredi 2 juin 2017, à 15 heures
New York

Président :	M. Llorentty Solíz	(Bolivie (État plurinational de))
Membres :	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	M. Gee
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

17-15736 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Expression de sympathie suite à l’attentat terroriste perpétré à Kaboul

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom des membres du Conseil de sécurité, je condamne dans les termes les plus fermes l’attentat terroriste ignoble perpétré à Kaboul contre des civils innocents de l’Afghanistan et de nombreux autres pays. Les membres du Conseil de sécurité expriment leurs condoléances les plus sincères aux familles des victimes qui ont perdu la vie et leur solidarité au peuple et au Gouvernement afghans. Je prie les membres de se lever et d’observer une minute de silence en hommage aux victimes.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en espagnol*) : Étant donné que c’est la première séance publique du Conseil de sécurité pour le mois de juin, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Elbio Rosselli, Représentant permanent de l’Uruguay, pour les services rendus en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pendant le mois de mai. Je suis certain de me faire l’interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l’Ambassadeur Rosselli et à sa délégation pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Message de félicitations aux membres nouvellement élus

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais également saisir cette occasion pour adresser mes sincères félicitations à la Côte d’Ivoire, à la Guinée équatoriale, au Koweït, aux Pays-Bas, au Pérou et à la Pologne pour leur élection en tant que membres non permanents du Conseil de sécurité. Nous attendons avec intérêt leurs contributions aux travaux du Conseil à partir de 2018.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d’Ivoire

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant de la Côte d’Ivoire à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Marcel Amon-Tanoh, Ministre des affaires étrangères de la République de Côte d’Ivoire.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite Mme Aïchatou Mindaoudou, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à Mme Mindaoudou.

Mme Mindaoudou : Je remercie les membres du Conseil de sécurité pour l’opportunité qu’ils m’offrent de présenter devant le Conseil, au nom du Secrétaire général, le dernier rapport sur la situation en Côte d’Ivoire.

Aujourd’hui est un jour historique dans les relations entre la Côte d’Ivoire et le Conseil de sécurité. Historique d’abord, parce qu’il marque le retrait de la Côte d’Ivoire de l’ordre du jour du Conseil; historique ensuite, parce qu’il consacre son élection, pour un mandat de deux ans en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, mandat qui débutera en janvier 2018.

Qu’il me soit permis de féliciter chaleureusement le Ministre des affaires étrangères, S. E. M. Marcel Amon-Tanoh, pour la brillante élection de la Côte d’Ivoire au Conseil de sécurité.

Depuis mon dernier exposé devant le Conseil en février dernier (voir S/PV.7880), un nouveau Gouvernement a été mis en place suite aux élections législatives de décembre 2016. La mise en place du Sénat est en cours. Le fait notable est que pour la première fois dans l’histoire politique de la Côte d’Ivoire, les trois principaux partis politiques – le Rassemblement des républicains (RDR), le Parti démocratique de Côte d’Ivoire et le Front populaire ivoirien (FPI)–, y ont pris part et ont présenté des candidats. Il convient de rappeler que les élections législatives de 2000 avaient été boycottées par le RDR et celles de 2011, par le FPI. Il convient de rappeler que les élections législatives de 2000 avaient été boycottées par le RDR et celles de 2011, par le FPI. Ce dernier boycott a entraîné une présence accrue du RDR à l’Assemblée nationale, ce qui a donné la majorité absolue à la coalition du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix au pouvoir. Bien que le parti d’opposition FPI

n’ait remporté que quatre sièges de députés aux dernières élections législatives de 2016, leurs responsables ont été clairs sur leurs intentions de jouer pleinement leurs rôles de députés. Cet engagement est positif pour la démocratie en Côte d’Ivoire.

En février dernier, j’avais également indiqué au Conseil que la situation sécuritaire était globalement stable malgré les récurrents mouvements d’une catégorie de soldats, mouvements survenus en janvier et en février. Depuis ma dernière présentation au Conseil, des mouvements similaires se sont encore produits les 12 et 14 mai, lorsqu’une faction de l’armée basée à Bouaké, composée majoritairement des ex-membres des Forces nouvelles, a réclamé des paiements pour sa participation à la résolution de la crise post-électorale de 2010-2011. Ces perturbations se sont étendues à plusieurs régions du pays, entraînant la mort d’une personne et causant plus de 20 blessés. Les 22 et 23 mai, les ex-combattants démobilisés des Forces nouvelles, considérés auparavant comme « associés » dans l’armée, ont érigé des barricades et manifesté à Bouaké, ainsi que dans d’autres régions du pays, réclamant également des indemnités financières au Gouvernement. Trois ex-combattants ont été tués lors de la confrontation avec la police. Ces deux mouvements ont totalement paralysé les activités économiques, particulièrement à Bouaké. Au cours de l’incident du 12 au 14 mai, une grande cache d’armes a été découverte, ravivant ainsi, sur le plan interne aussi bien qu’externe, une certaine psychose de la violence armée.

En février dernier, j’avais estimé que les mouvements des soldats ne menaçaient pas les institutions et la stabilité du pays et n’avaient pas pour objectif d’user de la violence, en raison du fait qu’ils avaient pour motifs avoués par les soldats eux-mêmes les seules revendications financières. C’est toujours le cas. Cependant, on constate une certaine évolution au cours des incidents survenus en mai. Les soldats, cette fois-ci, s’en sont pris directement aux populations civiles et à certains symboles politiques. La récurrence des mouvements militaires confirme les défis résiduels qui restent à relever pour consolider les acquis du maintien de la paix en Côte d’Ivoire. Ces défis avaient déjà été identifiés et consignés en mars 2016 dans le rapport spécial du Secrétaire général (S/2016/297), rapport qui recommandait la clôture de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI), ainsi que dans le rapport final du Secrétaire général sur la situation en Côte d’Ivoire du mois de février 2017 (S/2017/89).

Il est urgent que le Gouvernement, avec l’accompagnement de ses partenaires, améliore la discipline au sein des forces armées et mette en œuvre les réformes prévues par la loi de programmation militaire 2016-2020. De même, il est impératif d’assurer une pleine intégration des ex-combattants dans la société. Ces incidents mettent en exergue, d’une part, les risques qu’entraîne l’impunité au sein des forces armées et, d’autre part, l’impérieuse nécessité de mettre un terme à l’impunité quant aux violations des droits de l’homme commises lors de la crise post-électorale par les deux parties en conflit, et le besoin d’une justice impartiale.

Cependant, la situation que je viens de décrire ne doit absolument pas faire perdre de vue les acquis enregistrés après plus de 14 ans de maintien de la paix avec l’appui bilatéral, régional et international. En avril 2004, au moment du déploiement de l’ONUCI, la Côte d’Ivoire était un pays divisé en deux, le long d’une zone de confiance sécurisée par les forces onusiennes et les forces françaises. Les violations du cessez-le-feu, ainsi que de graves violations des droits l’homme, étaient récurrentes. Depuis la fin de la crise post-électorale qui a ébranlé la Côte d’Ivoire il y a de cela six ans, des progrès notables ont été enregistrés sur tous les chapitres. L’environnement politique s’est amélioré même si beaucoup reste encore à faire, particulièrement dans le domaine de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale. La situation des droits de l’homme et de la justice transitionnelle a enregistré des progrès notables, quoique de manière timide et inégale. La croissance économique se poursuit et des mesures doivent encore être prises pour assurer un partage équitable des ressources, afin que toutes les couches sociales bénéficient des dividendes de la paix. La situation sécuritaire s’est largement améliorée, toutefois des efforts restent encore à faire pour mettre en place des forces de sécurité responsables, bénéficiant de la confiance des populations.

Dans à peine quatre semaines, le 30 juin, la clôture de l’ONUCI sera effective. Cela n’a pas été sans défis lorsqu’on considère le mandat de deux mois de liquidation accordé par le Conseil. Il me plaît d’informer le Conseil que, malgré tout, nous tenons les délais pour clôturer définitivement la Mission le 30 juin. Tout le personnel en uniforme a quitté la Côte d’Ivoire en février 2017. La réduction graduelle du personnel civil s’est achevée en avril et aujourd’hui, seule une équipe réduite de huit civils de la branche substantive et celle de la liquidation sont encore présentes dans la Mission. La radio ONUCI FM a été transférée à la Fondation

Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, à Yamoussoukro. La radio émet aujourd'hui en tant que Radio de la paix. Soixante et un des 63 sites de l'ONUCI out été rétrocédés à leurs propriétaires respectifs. La plupart des équipements de la Mission ont été radiés de nos livres et leur cession finale et/ou destruction est en cours. Le processus de liquidation a été conduit dans le strict respect des standards environnementaux définis par le Secrétariat.

Certains membres du Conseil m'ont demandé quelles leçons je tirais de l'expérience en Côte d'Ivoire, leçons qui pourraient être utiles dans d'autres contextes dans lesquels des missions de maintien de la paix sont déployées. À cet égard, je voudrais relever trois leçons essentielles que j'estime importantes de partager avec le Conseil.

La première leçon que je retiens me semble la plus importante : une opération de maintien de la paix ne peut atteindre ses objectifs et se retirer, à terme, d'un pays que dans un contexte où le Gouvernement est un partenaire déterminé, profondément engagé à assumer les responsabilités qui sont les siennes à l'endroit des populations qu'il est appelé à servir. Aucune mission de maintien de la paix ne peut se substituer à la volonté politique nationale et aux efforts nationaux pour résoudre les problèmes qui ont conduit au conflit. Il est certain que beaucoup reste encore à faire pour relever tous les défis résiduels, mais la Côte d'Ivoire a démontré sa détermination à assumer les responsabilités requises afin que le pays retrouve sa place d'antan comme porte-flambeau de l'Afrique de l'Ouest pour la paix, la stabilité et la prospérité économique.

La deuxième leçon est relative au leadership du Conseil. Je voudrais mentionner ici les risques que le Conseil a su prendre, lesquels ont conduit, sur le terrain, au succès de l'ONUCI – à commencer par le mandat politique fort attribué à chacun de mes prédécesseurs et à moi-même, mandat soutenu par la confiance du Conseil de sécurité. De plus, le Conseil a beaucoup soutenu la coopération intermissions, ce qui nous a permis de maximiser l'interdépendance stratégique et opérationnelle des missions de maintien de la paix voisines. La force de réaction rapide établie au sein de l'ONUCI, avec la possibilité d'intervenir au Libéria, en appui au mandat la Mission des Nations Unies au Libéria, fait certainement partie des initiatives de coopération intermissions les plus progressistes de toute l'histoire du maintien de la paix des Nations Unies. Lorsque cela s'avérait nécessaire, le Conseil a également été proactif dans l'ajustement des mandats successifs de l'ONUCI, sur la base des évaluations régulières conduites par le Secrétariat, afin d'éviter tout enlisement de la Mission.

La troisième et dernière leçon que je tire de l'expérience de l'ONUCI est qu'une mission de maintien de la paix a beaucoup plus de chance de réussir dans un contexte où i1 existe une coalition de partenaires internationaux œuvrant pour l'atteinte d'un même objectif, la paix, essentiellement dans un cadre politique intégrant des mesures de responsabilisation accrues et concertées. Le socle du succès de l'ONUCI comporte plusieurs piliers : la médiation conduite par l'Union africaine; le déploiement, par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de troupes de maintien de la paix, troupes transformées ensuite en Casques bleus; le plaidoyer mené par les femmes membres des organisations de la société civile de l'Union du fleuve Mano; le déploiement parallèle des forces françaises, ainsi que l'engagement des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Qu'il me soit permis d'exprimer ma reconnaissance d'abord pour l'important rôle joué par le Conseil dans le retour de la paix en Côte d'Ivoire, y compris à travers le déploiement d'une mission de maintien de la paix. À ce stade, je voudrais saluer la mémoire de toutes celles et de tous ceux qui ont fait le sacrifice ultime au service de l'ONUCI et exprimer ma reconnaissance à tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Ma reconnaissance va ensuite à l'ensemble du personnel civil et en uniforme de l'ONUCI, personnel qui a servi notre mission avec professionnalisme, dévouement et un sens profond du devoir pour la réalisation de notre mandat. C'est pour moi un grand honneur d'avoir eu ces femmes et ces hommes comme collaborateurs. J'exprime aussi ma reconnaissance aux agences, fonds et programmes des Nations Unies, dont le rôle en Côte d'Ivoire a été et restera essentiel.

Mon appréciation va aussi à l'endroit des partenaires régionaux, bilatéraux et multilatéraux, dont la contribution a permis aux Nations Unies de clore avec succès le chapitre du maintien de la paix en Côte d'Ivoire. Leur accompagnement continu est nécessaire pour consolider durablement les acquis du maintien de la paix.

Dernier point et non des moindres, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance et ma grande admiration au peuple et au Gouvernement de la Côte d'Ivoire à tous les niveaux : local, régional et national. En réalité, ils ont été le facteur déterminant dans la

résolution de la crise et du conflit dans leur pays. Je suis convaincue que l'investissement au quotidien, personnel et collectif, de chaque ivoirienne et de chaque ivoirien permettra de consolider durablement cette paix difficilement acquise.

Je tiens encore une fois à remercier les membres du Conseil pour leur inestimable appui.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie Mme Mindaoudou de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Delattre (France) : La réunion que vous présidez aujourd'hui, Monsieur le Président, revêt un caractère exceptionnel et, comme cela a été dit, historique. Il est rare en effet pour le Conseil de se réunir à l'occasion de la fermeture d'une opération de maintien de la paix. C'est le cas aujourd'hui pour l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), dont le retrait se terminera le 30 juin prochain, au titre de la résolution 2284 (2016).

Je remercie la Représentante spéciale pour sa présentation et, surtout, pour son action à la tête de l'ONUCI depuis quatre ans, qui, avec celle de ses prédécesseurs, a permis d'arriver au jour que nous connaissons aujourd'hui. Je voulais donc lui exprimer toute la reconnaissance de la France.

Ce caractère historique est encore renforcé par la brillante élection ce matin, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la Côte d'Ivoire comme membre du Conseil de sécurité pour le biennum 2018-2019. À travers son Ministre des affaires étrangères, je tiens ici à féliciter chaleureusement la Côte d'Ivoire pour cette très belle élection. Par son expérience du maintien de la paix, la Côte d'ivoire apportera au Conseil de sécurité une perspective unique pour appréhender au mieux les défis du monde. Nous nous réjouissons de pouvoir travailler avec elle au cours des deux prochaines années pour contribuer ensemble à la paix et à la sécurité internationales.

Le départ très prochain de l'ONUCI constitue un pivot pour la Côte d'Ivoire comme pour le maintien de la paix. Il doit être l'occasion pour nous de regarder vers le passé, d'évaluer le présent et de préparer l'avenir. Tout d'abord, nous devons bien prendre la mesure de l'ampleur du chemin parcouru en Côte d'Ivoire, et nous devons en tirer des leçons utiles. Dans 28 jours, l'ONUCI va fermer après plus de 13 années d'existence. Au plus fort de la crise de 2010-2011, l'ONUCI a compté jusqu'à près de 11 000 personnels en uniforme. Je tiens ici à rendre un hommage particulier à tous les personnels de l'ONUCI, soldats, policiers et civils, qui, tout au long de ces années, se sont dévoués pour la paix et la sécurité en Côte d'Ivoire. Et j'ai une pensée particulière pour les 150 hommes et femmes qui ont perdu la vie dans l'exercice de cette mission. Leur sacrifice ne sera jamais oublié.

L'ONUCI a accompagné le pays à travers une histoire complexe, marquée par des crises aiguës de 2004 à 2011, mais aussi par l'espoir du renouveau et la réalité du relèvement depuis 2011. De cette expérience, nous devons tirer les leçons utiles pour le maintien de la paix, dont elle représente une réussite exemplaire. Plusieurs facteurs y ont contribué au cours des années.

Tout d'abord, le Conseil a su doter l'ONUCI de mandats clairs et évolutifs, adaptés aux évolutions du terrain. Face aux difficultés, les mandats, ainsi que les effectifs, ont été renforcés. Lors de la sortie de crise, le Conseil a su transformer l'ONUCI et concevoir une transition favorisant la stabilité de long terme. Le Conseil a également su créer de nouveaux outils adaptés aux besoins, comme la force de réaction rapide.

Deuxièmement, l'ONUCI s'est inscrite, dès son établissement, dans l'accompagnement d'un processus politique, qui, malgré les écueils, lui a donné une feuille de route claire, y compris en vue des échéances électorales. L'unité du Conseil de sécurité a donné à l'ONUCI toute l'assise nécessaire pour accomplir son mandat dans ce domaine.

Troisièmement, l'ONUCI a bénéficié tout au long de son existence du soutien unifié de la communauté internationale. Les Nations Unies, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine et les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Côte d'Ivoire, ont su faire face ensemble aux moments de tension. La France y a pris toute sa part. Ceci notamment via le soutien constant apporté à l'ONUCI, sur mandat du Conseil, par les forces françaises présentes en Côte d'Ivoire tout au long de cette période.

Enfin, et c'est là un point essentiel, l'ONUCI a bénéficié de la grande qualité de sa relation avec l'État hôte. Cette relation de confiance fondée sur l'aspiration à la paix, représente un modèle du genre. Elle a été une condition *sine qua non* pour garantir une transition efficace. C'est sur cette base, et c'est là mon deuxième

point, que la Côte d'Ivoire est désormais pleinement maîtresse de son destin. La Côte d'Ivoire d'aujourd'hui a accompli de grands progrès. Elle n'est plus le pays profondément divisé, politiquement et territorialement, de 2004 ou de 2010. La vie démocratique du pays est désormais normalisée et renforcée; la croissance économique alimente le développement du pays; la situation sécuritaire a continué de s'améliorer, y compris aux frontières; et le pays est un acteur majeur de sa sous-région, dans tous les domaines. Le peuple et les autorités ivoiriennes ont fait la preuve de leur détermination de poursuivre cette dynamique positive. Par cette transition, ils en ont désormais pleinement la responsabilité.

La Côte d'Ivoire est en position de continuer d'aller de l'avant. Comme ce Conseil l'a rappelé dans la résolution 2284 (2016), ceci implique de continuer de s'attaquer aux importants défis qui persistent. Et comme vous l'avez souligné, Madame la Représentante spéciale, les derniers mois ont en particulier souligné la nécessité de mener à son terme la réforme du secteur de la sécurité et la réintégration des anciens combattants. Il s'agit d'un impératif pour la stabilité durable du pays.

Le Gouvernement ivoirien a clairement exprimé sa détermination à traiter de ces questions et parachever la professionnalisation des forces de sécurité. Nous saluons et soutenons cet engagement, de même que l'annonce du renforcement de la participation de la Côte d'Ivoire au maintien de la paix. Cette décision représente un horizon structurant. Nous nous félicitons de sa première illustration avec le déploiement en cours d'un contingent ivoirien au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Nous saluons également les actions entreprises par le Gouvernement ivoirien pour renforcer la cohésion sociale, qui doivent se poursuivre. La lutte contre l'impunité reste aussi un impératif constant, notamment concernant les crimes commis pendant la crise post-électorale. Seule une justice équitable, qui juge ces violations quels qu'en soient les auteurs, permettra de consolider et pérenniser la stabilisation du pays. Les progrès dans ce domaine, au niveau national comme en coopération avec la Cour pénale internationale, seront décisifs pour une réconciliation durable.

Monsieur le Président, la fermeture de l'ONUCI ne signifie cependant pas que le pays est seul pour faire face aux défis qui persistent. Comme de nombreux autres États, la Côte d'Ivoire continuera de bénéficier du soutien des Nations unies à travers plusieurs canaux. Les agences, fonds et programmes opérant sur son territoire, réunis au sein de l'équipe de pays, continueront de contribuer au relèvement du pays. L'identification de domaines prioritaires dans le plan d'action signé avec le Gouvernement en 2016 est à cet égard particulièrement utile. Nous appelons les bailleurs internationaux à soutenir l'équipe-pays dans cette entreprise. Les Nations Unies continueront également de soutenir la Côte d'Ivoire, comme ses voisins, à travers le Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, dont le mandat couvre toute la sous-région. La Côte d'Ivoire doit également pouvoir compter sur l'engagement constant de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, dans tous les domaines.

Riche des liens forts qui unissent nos deux pays, la France s'y engage. Nous continuerons ainsi d'appuyer la Côte d'Ivoire aussi bien dans son développement économique et social que dans le renforcement de ses capacités, en particulier dans le domaine de la sécurité et de la défense, via notre coopération bilatérale. Nous continuerons également de soutenir l'engagement profond et constant de l'Union européenne aux côtés de la Côte d'Ivoire.

Lorsque les conditions sont réunies, le meilleur héritage du maintien de la paix est de passer le relais au pays-hôte dans le but d'ancrer la stabilité sur le long terme. C'est le sens de notre réunion d'aujourd'hui sur la Côte d'Ivoire. Nous nous en réjouissons profondément, pour la Côte d'Ivoire comme pour ce Conseil et pour les Nations Unies.

M. Seck (Sénégal) : Vous l'avez dit, Monsieur le Président, et je fais miens vos propos pour condamner avec force les attentats terroristes de Kaboul et, ce faisant, réitérer aux familles des victimes, aux autorités et au peuple afghan, les condoléances du Sénégal.

La délégation sénégalaise voudrait vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil et féliciter également très chaleureusement la délégation ivoirienne, ainsi que les délégations de la Guinée équatoriale, du Koweït, des Pays-Bas, de la Pologne et du Pérou pour leur brillante élection ce matin même comme membres non permanents du Conseil de sécurité pour la période 2018-2019.

Monsieur le Ministre, je voudrais, à travers vous et la délégation que vous conduisez, réitérer les chaleureuses félicitations du Sénégal à la Côte d'Ivoire pour sa brillante élection. À Mme Mindaoudou,

Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI), la délégation sénégalaise exprime toutes ses félicitations pour le rapport exhaustif qu’elle vient de nous présenter, mais aussi et surtout pour la manière remarquable dont elle s’est acquittée de sa mission, aidant le pays frère de la Côte d’Ivoire à se stabiliser.

Le rapport qu’elle vient de nous faire me dispense de revenir sur la situation en Côte d’Ivoire. Je voudrais cependant répéter, après les orateurs précédents, que ce jour, le 2 juin, est assurément historique et riche en symboles pour la République sœur de Côte d’Ivoire, élu ce matin même membre non permanent du Conseil de sécurité. Voilà que ce même Conseil se réunit cet après-midi pour tenir sa dernière séance d’information qui consacre la fin de la mission des Nations Unies dans ce pays frère. Riche de son expérience de pays-hôte d’une mission des Nations Unies qui constitue, à tout point de vue, une « success story », la Côte d’Ivoire sort ainsi de l’ordre du jour du Conseil de sécurité pour immédiatement s’installer autour de la table de cet organe, augurant ainsi d’une contribution significative aux travaux du Conseil de sécurité pour les deux prochaines années.

Nous sommes convaincus que la volonté politique des plus hautes autorités ivoiriennes, qui a prévalu jusqu’ici, sera maintenue et renforcée en vue de faire face aux défis qui restent à relever, notamment dans le domaine sécuritaire. La mise en œuvre et l’opérationnalisation de la loi de programmation militaire sera, à notre sens, un pas décisif dans cette direction, car devant permettre de renforcer la formation et la discipline au sein de l’armée. Quant à la menace liée à la propagation dans la sous-région de l’extrémisme violent et du terrorisme, l’action menée par les autorités ivoiriennes, en étroite coopération avec les pays voisins, pour renforcer les mesures prises contre cette menace croissante dans la sous-région est salutaire.

Il est essentiel de s’assurer de la consolidation et de la pérennisation des acquis dans la stabilisation de la Côte d’ivoire. Pour ce faire et en rapport avec le Gouvernement ivoirien, l’équipe de pays des Nations Unies, la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest, l’Union Africaine, l’Organisation des Nations Unies et tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux doivent rester attentifs et continuer à accompagner la Côte d’Ivoire dans ses efforts de pérennisation de la paix. La délégation sénégalaise se réjouit, à cet égard, de l’élaboration par l’équipe de pays des Nations Unies d’un programme conjoint de 50 millions de dollars pour la consolidation de la paix après le départ de l’ONUCI.

Je ne saurais terminer sans rendre un hommage mérité, encore une fois, à la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Aïchatou Mindaoudou. Évidemment, l’engagement de mon pays à ses côtés a été constant, il est bon de le rappeler en ce moment solennel, à travers notamment la force d’intervention rapide et l’unité aérienne que mon pays a déployée au sein de l’ONUCI, sans oublier l’accord de cessez-le-feu obtenu le 17 octobre 2002 entre les mutins et les loyalistes, à l’époque par la médiation sénégalaise.

Pour conclure, je voudrais inviter le Représentant spécial du Secrétaire Général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel, M. Mohammed Ibn Chambas, à continuer à suivre la situation en Côte d’Ivoire, dans le cadre de son mandat régional.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Mindaoudou, pour son exposé très complet. Je souhaite également la bienvenue au Conseil à S. E. M. Marcel Amon-Tanoh, Ministre ivoirien des affaires étrangères. C’est un plaisir de le voir ici dans la salle pour cet ultime exposé sur l’achèvement de la mission de 14 ans de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI).

Qu’il me soit permis de féliciter la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Mindaoudou, et tout le personnel de l’ONUCI, passé et présent, y compris les personnes qui ont perdu la vie, pour leur engagement en faveur d’un avenir meilleur pour la Côte d’Ivoire. Le pays a fait de grands progrès dans la consolidation des avancées économiques et sur le plan de la sécurité. Le résultat des élections au Conseil de sécurité ce matin en est l’illustration et la confirmation.

Les 14 années durant lesquelles l’ONUCI aura été en activité sont très riches d’enseignements sur le maintien de la paix. Même si les problèmes peuvent varier dans leur ampleur et leur complexité, le Conseil doit continuer d’appliquer les leçons tirées de la Côte d’Ivoire dans ses travaux en cours sur le maintien de la paix, en particulier en Afrique. L’ONUCI a notamment démontré que la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, quand ils sont abordés de manière globale et pris en main par le pays concerné, sont des outils décisifs pour

le succès des processus de paix et pour empêcher la résurgence des conflits.

Cette expérience nous a également permis de voir comment les problèmes non résolus en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, y compris la réinsertion socioéconomique partielle des ex-combattants, peuvent nuire à un programme de réforme du secteur de la sécurité pourtant bien conçu et au dispositif de renforcement de la sécurité. Nous sommes convaincus que la Côte d'Ivoire va continuer d'améliorer le professionnalisme et la responsabilisation du secteur de la sécurité, sous la coordination du Conseil de sécurité nationale.

La Côte d'Ivoire ne sera pas seule face à ces tâches. En collaboration avec d'autres partenaires internationaux et l'équipe de pays des Nations Unies, le Japon continuera à soutenir les efforts ivoiriens à l'appui de la paix, même si le présent mois marque le franchissement d'une étape importante dans le développement de la Côte d'Ivoire.

Je voudrais conclure en félicitant une nouvelle fois l'ONUCI, ainsi que le peuple et le Gouvernement ivoiriens, pour ce succès.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Aïchatou Mindaoudou, de son exposé très complet sur la situation politique interne dans le pays et sur la fin de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

Nous saluons la présence parmi nous du Ministre ivoirien des affaires étrangères, M. Amon-Tanoh, et le félicitons sincèrement pour l'élection de son pays en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2018-2019. Nous espérons que notre coopération sera fructueuse sur toutes les questions à l'ordre du jour du Conseil. La riche expérience des Ivoiriens en matière de reconstruction après un conflit présente un intérêt particulier à cet égard et je suis sûr qu'ils en feront profiter la communauté internationale.

Nous saluons les succès obtenus par Yamoussoukro dans les domaines de la réconciliation nationale, du renforcement de l'État et de la promotion des réformes politiques dans le pays. Nous tenons à souligner que la tenue réussie du référendum sur la nouvelle Constitution et des élections législatives à la fin de l'année dernière a confirmé la maturité des forces politiques nationales et leur capacité de régler les différends par des moyens pacifiques. De toute évidence, la tendance est à la stabilité après les crises électorales de 2010 et de 2011. À cet égard, nous notons l'influence du Gouvernement, qui a pris des mesures sans précédent pour organiser un dialogue politique avec l'opposition. Nous espérons que les autorités poursuivront leurs efforts sérieux pour accroître la représentation des femmes dans les organes de gouvernement.

Les dispositions de la nouvelle Constitution relatives au régime foncier, à la nationalité et à l'identité sont prometteuses et nous permettent d'espérer l'élimination définitive des causes profondes du conflit. Nous sommes convaincus que Yamoussoukro surmontera rapidement les difficultés posées par la poussée des tensions sociales. Nous prenons note des accords conclus entre les autorités du pays et les ex-combattants réintégrés au sein des forces armées, ce qui a permis de faire taire les protestations. À cet égard, nous exhortons les Ivoiriens à axer leurs efforts sur les tâches prioritaires, telles que la réforme du secteur de la sécurité; la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants; et le retour dans le pays des personnes qui s'étaient réfugiées au Libéria. Par ailleurs, il faut poursuivre le processus de réconciliation nationale et d'élimination des lignes de fracture au sein de la société, en particulier celles que peut susciter une justice du vainqueur.

Nous devons garder à l'esprit que les groupes terroristes sont de plus en plus présents en Afrique de l'Ouest et leurs émissaires font des apparitions ponctuelles dans le nord du pays, à la frontière avec le Mali. La Côte d'Ivoire n'est pas épargnée par les attaques terroristes et nous exhortons Yamoussoukro à continuer d'accorder la priorité aux problèmes de sécurité et à la question du trafic d'armes.

Nous apprécions vivement la position ivoirienne en faveur de la stabilité régionale et saluons l'envoi de militaires ivoiriens à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Nous espérons que la Côte d'Ivoire continuera d'aborder les problèmes logistiques de manière responsable, étant donné l'importance de son rôle.

Nous constatons que le transfert des tâches restantes de l'ONUCI à l'équipe pays des Nations Unies s'est déroulé de manière ordonnée et nous félicitons que le retrait de la mission respecte le calendrier prévu. Pour conclure, nous invitons, encore une fois, nos partenaires ivoiriens à coopérer pleinement avec le Conseil.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il s'agit de la première séance publique organisée sous votre présidence, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter et à vous souhaiter bonne chance. Je voudrais également remercier l'Uruguay pour sa présidence très efficace et ouverte le mois dernier.

Je me joins aux autres orateurs pour remercier la Représentante spéciale Mindaoudou de son exposé et des efforts inlassables qu'elle a déployés au cours des dernières années ainsi que de son attachement à la pérennisation de la paix. Je salue moi aussi la présence au Conseil du Ministre ivoirien des affaires étrangères, dont nous attentons la déclaration avec beaucoup d'intérêt.

Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment important pour le Gouvernement et le peuple ivoiriens. À la fin du mois, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) fermera ses portes après 13 années de service. Durant cette période, la Côte d'Ivoire s'est transformée. Un enfant né lorsque le premier soldat de la paix de l'ONUCI est arrivé en Côte d'Ivoire voyait le jour dans un monde d'incertitude et d'insécurité. Aujourd'hui, cet enfant vit dans un pays où il existe de réelles perspectives non seulement de paix, mais aussi de développement et de prospérité. Je félicite la Représentante spéciale et toute son équipe pour tout ce qu'ils ont fait afin qu'il en soit ainsi. L'ONUCI a été une opération exemplaire, qui a su instaurer une excellente relation avec le Gouvernement et la société civile et, surtout, qui part aujourd'hui de façon harmonieuse et au bon moment.

Tandis que la mission touche à sa fin, nous ne devons jamais oublier que cette stabilité n'a pas été sans prix : 150 membres du personnel civil et militaire des Nations Unies ont perdu la vie en Côte d'Ivoire au cours des 13 années écoulées. Leur sacrifice et leur travail doivent se traduire par une paix durable en Côte d'Ivoire. Dans cet esprit, je félicite le Gouvernement de faire fond sur la marge de manœuvre que l'ONUCI a permis de lui donner. Le pays a aujourd'hui l'un des taux de croissance économique les plus élevés au monde. Nous allons demeurer à ses côtés tandis qu'il poursuit sur cette voie positive et redouble d'efforts pour faire en sorte que tous les Ivoiriens profitent des bienfaits de la paix grâce au développement social.

Les progrès en Côte d'Ivoire ne se limitent pas à l'économie. Je tiens à cet égard à attirer l'attention du Conseil sur le rapport publié récemment par le Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2017/249), un sujet qui est une préoccupation particulière pour le Royaume-Uni. Avec ce rapport est venue la bonne nouvelle que les Forces armées de Côte d'Ivoire ont été radiées de la liste. Cela signifie que la Côte d'Ivoire est maintenant en mesure de contribuer aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, et elle a d'ailleurs déployé récemment un contingent au Mali. Passer du statut de pays où une mission de maintien de la paix est déployée à celui de pays qui contribue désormais au maintien de la paix est un signe supplémentaire de réussite.

Il ne faut pas relâcher les efforts. Des épreuves attendent la Côte d'Ivoire. L'élection présidentielle de 2015 s'est déroulée de manière pacifique, mais bien sûr, l'ONUCI était présente. Celle de 2020 et le transfert démocratique et sans heurts du pouvoir à un nouveau président seront déterminants dans l'édification d'un avenir pacifique et prospère pour la Côte d'Ivoire. Cela nécessite de poursuivre les efforts en faveur du renforcement de l'indépendance, de la crédibilité et de l'autorité de la Commission électorale au cours des deux prochaines années. La crédibilité et la légitimité des institutions gouvernementales doivent continuer de se renforcer.

Comme l'illustrent les troubles récents dans le pays, la paix peut être fragile si les problèmes sous-jacents ne sont pas résolus. C'est pourquoi j'encourage le Gouvernement ivoirien à saisir cette occasion en faveur de laquelle lui et l'ONU ont consacré tant d'efforts.

Pour terminer, l'histoire de la Côte d'Ivoire est une histoire positive, marquée par la fin d'une mission couronnée de succès et un avenir optimiste pour le pays et son peuple. C'est également une histoire positive pour l'ONU, et plus particulièrement pour le Département des opérations de maintien de la paix. L'ONUCI montre qu'un mandat clair, assorti d'une stratégie de sortie claire, peut créer l'espace nécessaire à la réalisation de progrès dans le cadre d'un processus politique. C'est un modèle que nous devrions chercher à reproduire ailleurs dans le monde. Je me réjouis à l'idée que la Côte d'Ivoire pourra partager cette expérience quotidiennement avec le Conseil lorsqu'elle deviendra membre en 2018, et je félicite le pays de son élection aujourd'hui.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer ma déclaration en vous souhaitant, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre équipe plein succès dans le cadre de votre présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de juin. Je remercie également sincèrement les membres du Conseil des commentaires

élogieux qu’ils ont formulés à l’endroit de notre présidence qui vient de s’achever.

Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Aïchatou Mindaoudou, de son exposé très complet, ainsi que le Ministre des affaires étrangères de la Côte d’Ivoire, M. Marcel Amon-Tanoh, de sa présence ici aujourd’hui.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter la délégation ivoirienne de sa récente élection en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité et souhaitons au pays plein succès durant son mandat. Nous espérons également que le Conseil de sécurité pourra bénéficier non seulement de l’attachement de la Côte d’Ivoire à la paix et à la sécurité internationales, mais également de son expérience, puisqu’elle a su surmonter une période de conflit avec le soutien d’une opération de maintien de la paix des Nations Unies sur le terrain. L’Uruguay tient également à féliciter le Gouvernement et le peuple ivoiriens de leurs réalisations à ce jour, qui méritent indubitablement d’être saluées.

Il y a un peu plus d’un an, dans cette même salle, nous avons mis fin au régime de sanctions visant la Côte d’Ivoire (voir S/PV.7681). Cette mesure a été rendue possible par les progrès qui ont ouvert la voie à la transition du pays vers la paix et la stabilité. Il ne fait pas de doute que la Côte d’Ivoire continue de faire face à des problèmes internes, tels que la réconciliation nationale, la réintégration des ex-combattants et la pérennité du redressement économique, qui doivent tous être traités et réglés par les Ivoiriens eux-mêmes.

Le rôle des partenaires internationaux sera essentiel pour aider le pays à s’attaquer aux causes profondes des problèmes sous-jacents. Néanmoins, nous pouvons fièrement déclarer qu’aujourd’hui, la Côte d’Ivoire ne constitue plus une menace pour la paix et la sécurité internationales et que le Conseil de sécurité a transféré à son gouvernement toutes les responsabilités relatives à l’instauration d’une paix durable dans le pays. Une période d’apprentissage s’est ouverte, avec la possibilité d’un avenir prometteur pour tous les Ivoiriens. La situation en Côte d’Ivoire n’aurait pu être un succès sans l’engagement et la volonté politique de son gouvernement.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Mindaoudou, de son exposé et souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères, M. Amon-Tanoh, à la séance d’aujourd’hui.

La Chine félicite la Côte d’Ivoire de son élection en tant que membre non permanent du Conseil pour la période 2018-2019 et attend avec intérêt d’intensifier sa coopération avec elle dans le domaine des affaires internationales en vue de contribuer ensemble au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces dernières années, sous la conduite du Président Ouattara, la Côte d’Ivoire a connu la stabilité politique et un développement économique et social durable, dont la Chine se félicite.

L’année dernière, au cours de la présidence chinoise du Conseil de sécurité (voir S/PV.7681), le Conseil a adopté la résolution 2284 (2016) sur le retrait de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI), et la résolution 2283 (2016) sur la levée complète des sanctions contre la Côte d’Ivoire (voir S/PV.7681), confirmant la reconnaissance par le Conseil et la communauté internationale que la situation en Côte d’Ivoire s’était considérablement améliorée. Depuis 2004, l’ONUCI a joué un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité dans le pays. La Chine salue la contribution de l’ONUCI et les efforts positifs de la Représentante spéciale, Mme Mindaoudou, depuis son entrée en fonctions. Après la fermeture de l’ONUCI, la Chine espère que la communauté internationale continuera de renforcer sa coopération avec la Côte d’Ivoire en vue d’aider le pays à parvenir à une paix, une stabilité et un développement durables.

Les opérations de maintien de la paix sont un important moyen de maintien de la paix et de la sécurité internationales. L’expérience réussie de l’ONUCI mérite d’être étudiée afin d’en tirer les enseignements. Compte tenu de l’évolution de la situation sur le terrain, la Chine est d’avis qu’il est nécessaire d’adapter en temps voulu la taille de l’opération de maintien de la paix des Nations Unies, avant son retrait et sa clôture définitive. Dans le même temps, il est impératif de respecter pleinement la volonté du pays d’accueil et d’améliorer la coordination avec les pays de la région, ainsi qu’avec les organisations régionales et sous-régionales.

Neuf des 16 missions de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées en Afrique. La paix et la stabilité en Afrique sont très importantes pour la paix et la sécurité internationales. La Chine a toujours appuyé l’Afrique dans la résolution des problèmes africains par des moyens africains, ainsi que organisations régionales et sous-régionales, telles que l’Union africaine, qui jouent un rôle actif dans le règlement des problèmes locaux. La Chine est prête à travailler avec la

communauté internationale pour fournir à l’Afrique une assistance en matière d’appropriation et de renforcement des capacités afin de contribuer davantage au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Cardi (Italie) : Je voudrais, tout d’abord, remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Mindaoudou, de son exposé. Nous saluons l’avancement des préparatifs pour la clôture de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI), et je profite de cette occasion pour remercier Mme Mindaoudou de son travail et la féliciter, ainsi que le Secrétariat et le personnel de l’ONUCI, qui pendant toutes ces années ont contribué à la réussite de la Mission.

Je voudrais aussi saluer la présence du Ministre Marcel Amon-Tanoh et le féliciter de l’élection de son pays au Conseil de sécurité pour le mandat 2018-2019, qui couronne le chemin que la Côte d’Ivoire a fait sur la voie de la stabilité au fil de ces dernières années. Je me permets aussi de saluer l’élection des autres nouveaux membres non permanents du Conseil, et notamment celle des Pays-Bas dans le cadre de notre mandat partagé.

L’étape à laquelle nous assistons aujourd’hui, prélude à la fermeture de la Mission en Côte d’Ivoire, marque une date importante dans l’histoire récente du pays, mais aussi dans celle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Pour la Côte d’Ivoire, il s’agit d’une confirmation, une fois de plus, du parcours de stabilisation que le pays a entrepris. En même temps, nous apprécions la volonté de l’ONU de poursuivre son engagement dans le pays, à travers sa présence politique et la coordination avec le bureau régional du Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel, car les résultats obtenus par l’ONUCI restent un patrimoine à préserver.

Nous avons suivi de très près les évolutions politiques récentes, qui ont marqué une étape importante dans l’histoire de la Côte d’Ivoire, comme dans le cadre de la modification de sa Constitution, et qui ont encore une fois mis en relief l’attachement aux principes démocratiques dont le pays a fait preuve. L’Italie continuera à soutenir le pays dans ce parcours aussi bien au niveau bilatéral que dans le cadre de notre action à l’ONU et au sein de l’Union européenne, qui reste l’un des principaux partenaires de la Côte d’Ivoire.

La stabilité de la Côte d’Ivoire est tout d’abord une réponse aux aspirations du peuple ivoirien, mais aussi une exigence prioritaire pour la communauté internationale. Les dynamiques internationale et régionale, surtout du point de vue sécuritaire, imposent un engagement considérable, principalement par des pays comme la Côte d’Ivoire, qui ont historiquement un rôle de stabilisation régionale. Notre souhait est de voir la Côte d’Ivoire jouer un rôle actif dans la lutte contre les fléaux qui menacent la paix et la sécurité aussi dans une dimension régionale et sahélienne. À cet égard, le fait que la Côte d’Ivoire redevient un pays fournisseur de contingents au Mali témoigne l’attention qu’elle réserve aux dynamiques de la région.

En plus, les priorités sur lesquelles la candidature de la Côte d’Ivoire au Conseil de sécurité a été axée – comme la lutte contre le terrorisme, les commerces illégaux, l’immigration illégale et la piraterie, ainsi que la promotion et la protection des droits humains – sont, à notre avis, un signe important de cet engagement et sur cela aussi, je confirme le plein soutien de l’Italie pour atteindre ces objectifs.

Ces derniers mois, nous nous sommes plusieurs fois interrogés sur les outils à notre disposition pour rendre plus efficaces les opérations de maintien de la paix. La leçon qu’on peut tirer du cas ivoirien est que le leadership et l’unité du Conseil de sécurité, que celui-ci a su exprimer même si cela a exigé des efforts considérables, sont des conditions indispensables pour assurer la réussite des missions de maintien de la paix, conjointement à l’engagement du pays hôte à faire tous les efforts possibles pour poursuivre les objectifs de la paix et de la stabilité. Je suis convaincu que l’expérience directe que la Côte d’Ivoire pourra offrir en termes de connaissance des avantages et des inconvénients des activités des Nations Unies en matière de maintien de la paix sera une valeur ajoutée importante pendant son mandat au Conseil de sécurité.

L’Italie célèbre aujourd’hui la fête de la République. Je suis content que ce jour, qui est pour nous un jour de fête, soit aussi pour la Côte d’Ivoire une journée où elle célèbre un tournant si important dans son histoire.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d’abord, je voudrais saluer la présence de S. E. M. Marcel Amon-Tanoh, Ministre des affaires étrangères de la République de Côte d’Ivoire. Je le félicite pour l’élection bien méritée de son pays en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2018-2019, qui coïncide avec la séance d’aujourd’hui, un fait dont nous ne devons pas méconnaître le caractère symbolique.

Aujourd’hui, la Côte d’Ivoire tourne définitivement la page de la crise. Son statut de membre du Conseil permettra à ce pays frère de jouer à nouveau le rôle qui lui revient sur la scène internationale en tant que représentant du continent africain et défenseur des intérêts du peuple africain. À cet égard, je voudrais assurer au Ministre que l’Égypte continuera à renforcer sa coopération et sa coordination avec la Côte d’Ivoire et lui apportera l’appui nécessaire qu’il puisse s’acquitter de son rôle.

Qu’il me soit également permis de remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Aïchatou Mindaoudou, de son exposé fort utile. En outre, je voudrais la remercier, ainsi que le personnel civil et militaire de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI), de leurs efforts louables. Ils ont joué un rôle essentiel pour aider la Côte d’Ivoire à parvenir à ce tournant historique, que le Conseil célèbre aujourd’hui alors que la mission de maintien de la paix en Côte d’Ivoire prend fin et que les autorités nationales reprennent en main la gestion de l’ensemble des affaires du pays, et ce, dans un climat d’optimisme pour un avenir plus stable et prospère sur les plans politique, économique et de la sécurité.

L’ONUCI n’aurait pas pu atteindre ses objectifs sans un environnement politique propice au niveau national et populaire, qui a permis d’aborder l’avenir de la Côte d’Ivoire avec diligence. En outre, les acteurs régionaux et internationaux ont adopté une vision commune pour la Côte d’Ivoire et ont été conscients de leur rôle pour aider la Côte d’Ivoire à sortir de la crise, ce qui a permis de réaliser cet objectif.

L’ONUCI a rempli son rôle avec succès mais ce n’est que le début d’une nouvelle phase – une phase de consolidation de la paix et de la stabilité qui permettra à la Côte d’Ivoire de parvenir au développement durable. Les succès enregistrés en Côte d’Ivoire méritent d’être célébrés mais il subsiste des défis qui méritent également toute notre attention. Nous sommes confiants que le Gouvernement et le peuple ivoiriens continueront d’avancer sur cette voie. Toutefois, la communauté internationale doit aussi continuer d’apporter l’appui nécessaire.

En conclusion, le Conseil fête aujourd’hui la fin d’un voyage couronné de succès, mais qui n’a pas été facile. La Mission s’est heurtée à des défis, des difficultés et des échecs et n’eût été la détermination des parties prenantes à surmonter ces obstacles, nous n’en serions pas là aujourd’hui. Nous sommes donc d’avis qu’il importe de tirer des enseignements de l’ONUCI, qui nous aideront à faire face à des crises similaires. Par conséquent, nous demandons au Secrétariat mener une étude approfondie sur le rôle de l’Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale dans le règlement de la crise ivoirienne. Cette étude doit inclure une analyse objective du mandat et du rôle de l’opération de maintien de la paix, des contributions de la médiation politique, des effets des sanctions et de tous les facteurs liés à la position de la communauté internationale en ce qui concerne cette crise.

Encore une fois, je voudrais adresser au peuple et au Gouvernement ivoiriens mes vœux les plus sincères de succès.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d’abord remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Aïchatou Mindaoudou, de son exposé et de l’excellent travail qu’elle-même et son équipe ont accompli en vue de l’exécution réussie du mandat de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI).

Je voudrais également remercier S. E. M. Marcel Amon-Tanoh, Ministre des affaires étrangères de la République de Côte d’Ivoire, et saisir cette occasion pour lui adresser nos félicitations les plus sincères à l’occasion de l’élection de la Côte d’Ivoire en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2018-2019. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec son pays au Conseil.

La fermeture de l’ONUCI marque une étape importante, tant pour la Côte d’Ivoire que pour les Nations Unies. Ces 13 dernières années, l’ONUCI s’est employée à promouvoir l’état de droit, la réconciliation nationale, la réforme du secteur de la sécurité, la protection des civils et les droits de l’homme en Côte d’Ivoire, contribuant ainsi au rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays. Nous espérons que l’expérience de l’ONUCI fournira des enseignements utiles au profit des missions similaires à l’avenir. Il ne fait aucun doute que les progrès réalisés au cours des 13 dernières années auraient été impossibles sans la participation active du peuple et du Gouvernement ivoiriens. Il convient de féliciter le Gouvernement pour le leadership et la détermination dont il a fait preuve pour entreprendre les réformes nécessaires.

Nous sommes confiants que le Gouvernement poursuivra ses efforts pour promouvoir l’unité et la réconciliation nationale. Les événements récents ont mis

clairement en lumière la nécessité de renforcer l’unité et la réconciliation nationale. Il ne fait aucun doute que le pays a toujours besoin de l’appui de la communauté internationale alors qu’il s’efforce de pérenniser la paix et de consolider les acquis politiques et économiques de ces dernières années. Par conséquent, l’engagement soutenu de l’équipe de pays des Nations Unies reste très important. Nous notons avec satisfaction que le transfert des responsabilités de l’ONUCI à l’équipe de pays des Nations Unies s’est déroulé conformément au plan établi pour la transition.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage à toute l’équipe de l’ONUCI, notamment le personnel militaire et civil, pour son dévouement et les services rendus.

M. Skau (Suède) (*parle en espagnol*) : Qu’il me soit permis tout d’abord de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, de votre accession à la présidence. Nous vous souhaitons plein succès dans vos travaux. Je souhaite également profiter de cette occasion pour féliciter nos amis de l’Uruguay pour leur travail remarquable le mois dernier.

(*l’orateur poursuit en anglais*)

Je voudrais pour commencer remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Mindaoudou, de son exposé complet cet après-midi. Puisqu’il s’agit probablement de notre dernière occasion de prendre la parole au sujet de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI), nous tenons à en profiter pour féliciter l’Opération pour ses précieux efforts et son travail important ces 13 dernières années, et pour rendre hommage aux femmes et aux hommes qui ont servi dans cette mission au fil des ans. Je remercie la Représentante spéciale de son leadership et de son engagement personnel durant cette importante phase finale.

Aujourd’hui est une journée de transition pour la Côte d’Ivoire. Nous sommes réunis ici cet après-midi pour évoquer la fermeture d’une mission de maintien de la paix, tandis qu’il y a quelques heures à peine, la Côte d’Ivoire a été élue pour siéger au Conseil de sécurité. Je félicite le Ministre Marcel Amon-Tanoh et son équipe ici à New York pour l’élection de ce matin; nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec eux l’an prochain au Conseil.

Nous nous félicitons que la paix et la sécurité continuent de progresser de manière régulière en Côte d’Ivoire. La fermeture de l’ONUCI à la fin du mois représente un jalon important et ouvre un nouveau chapitre de l’histoire du pays. Alors que le pays commence à tracer la voie qu’il suivra à l’avenir, je voudrais faire trois observations.

Premièrement, si les motifs de célébration sont nombreux, la Côte d’Ivoire n’est pas encore au bout du chemin et doit œuvrer à consolider une société stable et sûre pour tous les Ivoiriens. Il importe de prêter attention à l’évolution de la situation sur le terrain, en particulier à la deuxième mutinerie de soldats qui a eu lieu le mois dernier. Ces faits sont graves et exigent une réponse sérieuse. Ils soulignent la nécessité manifeste que le Gouvernement s’attelle à une véritable réforme du secteur de la sécurité, notamment par une restructuration des forces et un renforcement de leur cohésion, de leur discipline et du principe de responsabilité. Un secteur de la sécurité réformé contribuera à asseoir la confiance de la population dans les institutions compétentes.

En outre, la participation des femmes est d’une importance capitale pour promouvoir une paix durable et sans exclusive. Le rapport final du Secrétaire général (S/2017/89) illustre le potentiel que recèle une participation accrue des femmes au processus politique, et nous invitons vivement l’équipe de pays des Nations Unies à concourir à garantir la participation des femmes et des jeunes dans le processus de transition.

Deuxièmement, alors que la mission de l’ONUCI arrive à son terme, il est nécessaire que l’engagement international se poursuive. Il est important que les partenaires de la Côte d’Ivoire apportent un appui constant aux efforts déployés par le Gouvernement pour pérenniser la paix et préserver les investissements déjà effectués en faveur d’un avenir durable. L’Union africaine et la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest ont joué un rôle clef pour faire en sorte que le processus de paix ivoirien soit mené à bien. À l’avenir, les acteurs régionaux continueront d’avoir un rôle essentiel à jouer.

Troisièmement, en ce qui concerne le passage de relais entre l’ONUCI et l’équipe de pays des Nations Unies, nous nous félicitons du plan de transition solide élaboré par l’ONU et convenu avec le Gouvernement en fin d’année dernière, mais nous notons que, avec la fermeture de l’ONUCI, la présence des Nations Unies dans le pays va être confrontée à un financement très diminué, ce qui met en péril la viabilité des progrès accomplis. Nous estimons que l’ONU peut faire mieux pour veiller à ce que, en règle générale, les transitions soient des processus porteurs de transformation et tournés vers l’avenir. Un travail plus systématique et

intégré à l’échelle du système des Nations Unies doit intervenir plus rapidement. Nous avons la responsabilité conjointe de veiller à ce que les équipes de pays des Nations Unies disposent de ces capacités.

Pour terminer, je voudrais me faire l’écho de la Représentante spéciale du Secrétaire général et féliciter le Gouvernement et le peuple ivoiriens de leur résilience et de leurs efforts pour rétablir la paix et la stabilité dans leur pays, avec l’appui de la communauté internationale. La fermeture de l’ONUCI met en évidence le chemin remarquable parcouru par le pays depuis 2004. La communauté internationale doit désormais continuer d’appuyer le Gouvernement et le peuple ivoiriens tandis qu’ils s’attellent à l’édification d’un pays pacifique, équitable et prospère pour tous les Ivoiriens.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Aïchatou Mindaoudou, de son exposé complet. Puisque c’est la dernière séance d’information sur l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI) dans cette salle, je voudrais en profiter pour remercier sincèrement les responsables et le personnel de l’Opération de leur contribution. L’Ukraine est fière de jouer un rôle actif au sein de l’ONUCI.

Le 30 juin, le mandat de l’ONUCI prendra fin sur une note positive, marquant l’aboutissement de la phase de maintien de la paix des Nations Unies en Côte d’Ivoire. Beaucoup d’efforts et de ressources ont été investis dans la stabilisation du pays. Comme nous pouvons le voir aujourd’hui, ils ont produit des résultats encourageants. Les perspectives de la Côte d’Ivoire semblent prometteuses. Des progrès importants ont été accomplis pour rétablir l’autorité de l’État sur tout le territoire, reconstruire le secteur de la sécurité et promouvoir la cohésion et la réconciliation nationales.

En outre, nous sommes face à un pays que l’ensemble des Membres de l’ONU a chargé d’entrer au Conseil de sécurité, non pas en tant que pays inscrit à son ordre du jour mais en tant que membre élu. Je saisis donc cette occasion pour féliciter le Ministre Amon-Tanoh de la réussite de la campagne menée par la Côte d’Ivoire dans le cadre de l’élection au Conseil de sécurité. Le mois prochain, la Côte d’Ivoire accueillera également une manifestation internationale importante, le Sommet de l’Organisation de la coopération islamique, ce qui est une autre preuve de la confiance et du respect que lui témoigne la communauté internationale.

La Côte d’Ivoire est à présent en paix, mais de nombreux problèmes chroniques restent à régler. Cela exige un plan d’action à long terme rassemblant les acteurs nationaux, l’ONU, l’Union africaine et d’autres parties prenantes compétentes. Les menaces susceptibles de compromettre la stabilité nationale ne doivent plus être considérées uniquement en termes de sécurité au sens strict, mais également sous l’angle de leurs répercussions socioéconomiques. Les mutineries observées récemment dans le pays nécessitent donc que les autorités ivoiriennes redoublent d’efforts pour faire en sorte que tous les citoyens puissent récolter concrètement les dividendes de la paix. L’Ukraine est déterminée à continuer d’accompagner la Côte d’Ivoire sur cette voie – au Conseil de sécurité et au-delà.

M. Gee (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général de son exposé. Je m’associe aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Ministre ivoirien des affaires étrangères et le féliciter de l’élection de son pays à un siège non permanent au Conseil de sécurité aujourd’hui. Nous adressons également nos félicitations aux autres membres élus ce jour et nous réjouissons à la perspective de travailler avec tous les nouveaux membres l’an prochain.

La fermeture d’une mission de maintien de la paix après avoir mené à bien son travail de stabilisation et d’appui à un pays sortant d’un conflit est une occasion mémorable. Nous félicitons la Représentante spéciale du Secrétaire général, ses collaborateurs et tout le personnel de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI) qui ont contribué à la mission au fil de ses 13 années d’existence.

Dans tout juste quatre semaines, l’ONUCI aura fermé définitivement ses portes, mettant fin à une mission qui aura fourni un appui crucial dans le cadre de l’accord de paix de 2003 et de la crise politique de 2010. L’ONUCI a accompagné les efforts de protection des civils et de promotion de la gouvernance, des droits de l’homme, de la réforme du secteur de la sécurité et de l’aide humanitaire. La Côte d’Ivoire est une réussite et un modèle, qui illustre comment le maintien de la paix peut bénéficier à un pays dès lors que son gouvernement est déterminé à surmonter le conflit et à rétablir la paix.

Nous espérons vivement voir le Gouvernement ivoirien entretenir cette dynamique positive et consolider la paix et la sécurité instaurées avec l’appui de la communauté internationale. En dépit de progrès importants concernant les grandes réformes, les

événements récents ont montré que des défis persistent. Les mutineries qui ont éclaté en janvier et en mai en raison de revendications salariales au sein des forces armées ont entraîné des perturbations du commerce, la fermeture des écoles et une insécurité civile accrue. Ces mutineries et les manifestations qui ont ensuivi ont également fait des dizaines de blessés et plusieurs morts lors d'affrontements avec les autorités. Nous exhortons le Gouvernement à œuvrer en toute transparence, dans un esprit d'ouverture et sans délai pour accélérer et intensifier les efforts de réforme du secteur de la sécurité, notamment en donnant à l'armée une structure et une mission claires, fondées sur les menaces auxquelles la Côte d'Ivoire est confrontée.

Enfin, à l'approche de la fermeture de l'ONUCI, nous savons qu'une planification judicieuse entre la Mission en transition, le Gouvernement, d'autres partenaires internationaux et l'équipe de pays des Nations Unies, a joué un rôle essentiel durant le transfert des tâches de la Mission. En Côte d'Ivoire, un haut niveau de coopération dans la planification de l'avenir a permis la transition sans heurts qui a lieu aujourd'hui. Nous encourageons l'ONU à institutionnaliser les enseignements tirés et à les appliquer à d'autres missions en transition, comme celles au Libéria et à Haïti. Nous invitons aussi les autres pays accueillant des missions de maintien de la paix à reconnaître l'importance d'une coopération solide entre le Gouvernement et les Nations Unies, pour permettre aux missions d'exécuter leurs tâches sans entraves leurs circulation et accès.

Nous félicitons encore une fois tous ceux qui ont œuvré de concert ces dernières années pour ramener la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous souhaite plein succès dans l'exécution de votre mandat.

Notre délégation souhaite aussi la bienvenue parmi nous dans la salle à S. E. le Ministre ivoirien des affaires étrangères, et félicite son pays de son élection en tant que membre non permanent du Conseil. Nous attendons avec intérêt de travailler avec la délégation ivoirienne et souhaitons plein succès à la Côte d'Ivoire.

Ma délégation voudrait remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Mindaoudou, du dernier point qu'elle fait au Conseil sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Je me joins aux autres pour la féliciter du courage et de l'excellent leadership dont elle a fait preuve dans l'exécution de son mandat.

Nous nous félicitons de la clôture bien menée de l'ONUCI après 13 années de dévouement au service de la cause de la paix. Le fait que l'ONUCI ait réussi à ramener la stabilité dans le pays est un succès à mettre au crédit du Gouvernement et du peuple ivoiriens, des Nations Unies, du Conseil de sécurité et des pays fournisseurs de contingents. Le rôle des organisations régionales – en particulier l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Organisation internationale de la Francophonie – a aussi été déterminant dans l'exécution du mandat. Le Kazakhstan est fier d'être partie à ce processus en tant que pays ayant déployé des observateurs militaires en Côte d'Ivoire.

Nous félicitons le Gouvernement ivoirien des remarquables progrès que nous observons dans le pays, qui montrent clairement sa volonté de s'approprier pleinement le cours de sa progression à l'avenir. L'ONUCI a tiré de nombreux enseignements qui pourraient profiter aux opérations de paix futures. Nous saluons les progrès positifs faits par la Côte d'Ivoire en matière de transfert de son cadre institutionnel national et de lutte contre les menaces posées par la criminalité transnationale organisée, notamment le terrorisme. Les gains qu'elle a obtenus doivent être préservés afin qu'elle puisse continuer de relever les défis qui restent, notamment en favorisant le dialogue politique et la réconciliation nationale. L'accent doit être mis sur la cohésion sociale, la gestion des armes, la défense, le renforcement des capacités, la sécurité et le maintien de l'ordre, la lutte contre la violence sexuelle et la protection des enfants.

Pour renforcer toutes ces mesures, il faut des partenaires de mise en œuvre et les ressources nécessaires pour aider le Gouvernement ivoirien à répondre aux attentes. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale de fournir au Gouvernement et à l'équipe de pays des Nations Unies l'appui dont ils ont besoin. Nous attendons avec intérêt une coopération productive et fructueuse avec la Côte d'Ivoire quand elle siégera comme membre non permanent au Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'État plurinational de Bolivie.

Tout d'abord, je voudrais remercier le Ministre ivoirien des affaires étrangères, M. Marcel Amon-Tanoh,

de sa présence. C’est un privilège de l’avoir avec nous dans la salle. De même, nous voudrions remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Côte d’Ivoire et Cheffe de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI), Mme Aïchatou Mindaoudou, des informations actualisées qu’elle nous a fournies aujourd’hui ainsi que de son excellent leadership. Nous saisissons cette occasion pour féliciter tous ses prédécesseurs, ainsi que le personnel civil et militaire, de leur attachement à la paix et à la stabilité en Côte d’Ivoire. Nous les remercions et saluons le travail qu’ils ont accompli tout au long de ces dernières années, ainsi que la contribution de l’ONUCI en termes d’enseignements tirés, qui seront d’un apport précieux pour les missions de maintien de la paix de l’Organisation.

Nous félicitons les pays, les organisations régionales et multilatérales, notamment l’Union africaine et le Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest, les organismes et les équipes de pays des Nations Unies, et tous ceux qui ont fourni des contingents ou du personnel de police, qui ont contribué au jour le jour à la pacification de ce pays frère. Sans les initiatives de coopération et l’action de ces organisations, les objectifs de l’ONUCI auraient été difficiles à atteindre. En attestent la certification des résultats des élections électorales de 2010 par l’Union africaine, à la demande de la Côte d’Ivoire, et la signature des accords de paix par l’intermédiaire cette organisation.

La Bolivie salue le peuple et le Gouvernement ivoiriens et les encourage à poursuivre leurs efforts aux fins du dialogue national, de la consolidation de la paix, de la réconciliation politique, du désarmement et de la réinsertion des ex-combattants dans la société. La communauté internationale doit poursuive ses efforts de coopération et créer les conditions propices à la réalisation des objectifs de développement durable en Côte d’Ivoire, et ce dans le strict respect de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale.

Nous saluons la croissance économique enregistré par le pays, qui est notable. Nous saluons les efforts faits par le Président, le Gouvernement et le peuple de Côte d’Ivoire pour consolider un climat politique stable, avec trois processus électoraux qui se sont déroulés de façon pacifique, ainsi que les progrès enregistrés dans le processus de réforme du secteur de la sécurité s’agissant de faire en sorte que les milices rentrent dans le rang.

Nous sommes encouragés d’entendre les acteurs soutenir que le processus de paix en Côte d’Ivoire est irréversible. Nous voyons que le succès du processus de paix est une occasion pour le Conseil d’utiliser le modèle et l’expérience de nos frères ivoiriens, dont le témoignage et les connaissances doivent nous enrichir, en vue de faire tout notre possible pour instaurer une paix juste, honorable et durable pour tous.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

J’ai maintenant le plaisir de donner la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Côte d’Ivoire.

M. Amon-Tanoh (Côte d’Ivoire) : Je voudrais, au nom du Président de la République de Côte d’Ivoire, S. E. M. Alassane Ouattara, et du Gouvernement ivoirien, souhaiter plein succès à la présidence bolivienne du Conseil de sécurité et rendre hommage à l’Uruguay pour l’efficacité avec laquelle il a conduit les travaux de cet important organe.

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l’occasion que vous nous offrez de nous adresser au Conseil à l’occasion de cette séance historique pour mon pays et pour l’Organisation commune. En effet, rares ont été, dans cette enceinte, les moments de célébration du succès d’une opération de maintien de la paix des Nations Unies, comme celui qui nous rassemble aujourd’hui autour de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI).

Ce moment est donc tout indiqué pour rendre hommage aux anciens Secrétaires généraux de l’ONU, M. Kofi Annan et M. Ban Ki-moon, qui ont par leur action, largement contribué à la résolution de la crise en Côte d’Ivoire. J’associe à cet hommage le Secrétaire général actuel pour son soutien à mon pays dans ses fonctions précédentes, et pour l’attention toute particulière qu’il continue de porter à la Côte d’Ivoire depuis son élection. Nos remerciements vont également à l’ensemble des États qui ont siégé au Conseil de sécurité pendant la crise dans mon pays, ainsi qu’à ceux qui ont mis des troupes à la disposition de l’ONUCI. Je voudrais saluer en particulier les soldats qui ont payé de leur vie le retour à la paix en Côte d’Ivoire.

Cette célébration revêt une importance toute particulière à nos yeux, car elle coïncide avec l’élection, ce matin, de mon pays en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2018-2019. La symbolique de ce moment nous interpelle sur les attentes que suscitent les leçons et l’expérience que la Côte d’Ivoire a tirées de 13 années de présence de l’ONUCI, et qu’elle déclinera au cours de son mandat au

Conseil de sécurité, afin d'aider d'autres pays à suivre la même voie.

Les entretiens que j'ai eus avec tous les États Membres de l'ONU au cours de ces derniers mois, et surtout de ces trois dernières semaines, nous ont permis de partager leurs attentes et d'être confortés dans notre décision d'œuvrer au sein du Conseil de sécurité à l'émergence de réponses collectives cohérentes aux défis globaux de notre temps, dans la concertation et le respect mutuel. Je remercie tous les membres du Conseil pour les mots chaleureux qu'ils ont eus à l'endroit de mon pays, ainsi que pour l'accueil qu'ils ont réservé à notre candidature et qui a permis notre élection. Qu'il me soit permis, en retour, d'exprimer au Conseil, ainsi qu'à tous les autres États Membres de l'Organisation, la gratitude du Président de la République de Côte d'Ivoire, du Gouvernement et de la nation ivoirienne.

Le temps nous permettra certainement de préciser davantage les éléments qui ont présidé au succès de l'ONUCI. Pour l'heure, nous pouvons à juste titre souligner que la réussite de l'ONUCI résulte de la convergence de plusieurs facteurs, notamment la volonté politique et le sens élevé des responsabilités du Président de la République de Côte d'Ivoire, qui ont permis de mettre l'État et ses ressources au service de la paix dans notre pays. Il s'agit également de l'exceptionnelle synergie entre l'ONUCI et le Gouvernement. Il s'agit de l'unité et de la fermeté du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, qui ont facilité la mise en œuvre, en toute confiance, des résolutions du Conseil de sécurité. Je mentionnerai aussi les relations humaines fortes qui ont existé entre le Président de la République et les différents Secrétaires généraux des Nations Unies, les bonnes relations établies entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Gouvernement, et enfin, la qualité des Représentants spéciaux nommés en Côte d'Ivoire par les différents Secrétaires généraux des Nations Unies. Je voudrais à ce titre rendre un hommage tout particulier et mérité à Mme Aichatou Mindaoudou pour sa contribution exceptionnelle à la paix dans mon pays et au succès de l'ONUCI.

L'ONUCI laisse derrière elle un pays stable et en paix, doté d'institutions fortes et modernes, et dont le dynamisme économique en dépit du contexte difficile du marché du cacao, permet au Gouvernement d'engranger jour après jour d'importants succès dans la lutte contre la pauvreté et dans la création d'opportunités pour sa jeunesse. Néanmoins, nous sommes conscients des défis auxquels continue de faire face le processus d'enracinement définitif de la stabilité et de la paix dans notre pays. Il s'agit notamment de parachever la construction d'une véritable armée nationale homogène et républicaine. Ce processus a été quelque peu chahuté ces derniers temps par des mouvements d'humeur de soldats ex- combattants réclamant leurs primes. Après le règlement définitif de cette question par le Gouvernement et l'adoption de mesures fortes au profit de l'ensemble des forces armées et de sécurité, les ex-combattants n'ont plus de raison objective de perturber la quiétude des Ivoiriens et la bonne marche du pays.

Même s'ils ne remettent pas en cause la qualité du processus de sortie de crise de notre pays et ses importants acquis, ces mouvements d'humeur rappellent, comme je l'avais déjà dit en février dernier dans cette même salle (voir S/PV.7880), la nécessité d'accélérer la réforme du secteur de la sécurité et la professionnalisation de l'Armée nationale, afin de façonner et de donner à plusieurs milliers de soldats une identité et une éthique républicaines. Notre gouvernement s'y attelle à travers la mise en œuvre intégrale de la loi de programmation militaire, dont l'adoption a été bien accueillie par les soldats de métier.

Le succès de l'ONUCI et sa fermeture ne ralentiront pas le rythme des réformes du Gouvernement, bien au contraire. L'accent sera mis notamment sur la poursuite de la consolidation de l'état de droit, le renforcement du cadre de la lutte contre l'impunité, et l'accélération de l'appropriation de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale par les Ivoiriens. Par ailleurs, le Président de la République poursuit sa politique de la main tendue et d'écoute de l'opposition dans l'intérêt du pays.

Comme le Conseil peut l'imaginer, la coopération qui lie mon pays aux Nations Unies va survivre à la fermeture de l'ONUCI. Elle continuera d'être un vecteur important du soutien de la communauté internationale au peuple ivoirien. Nous souhaitons pour cela que davantage de ressources soient octroyées à l'équipe de pays afin qu'elle remplisse son mandat dans de meilleures conditions. Dans le même temps, nous invitons nos partenaires bilatéraux et multilatéraux à poursuivre leur engagement dans notre pays et à nous aider à faire face aux grands défis auxquels sont confrontées de nos jours toutes les nations. Nos amis doivent donc rester plus que jamais mobilisés à nos côtés, afin que nous gagnions ensemble la bataille que nous menons sans relâche contre la pauvreté et le chômage des jeunes, qui constituent les priorités de notre gouvernement.

Le succès de l'ONUCI constitue la fin heureuse d'une séquence douloureuse de l'histoire de mon pays. Il ne doit pas nous faire oublier que des milliers d'Ivoiriens ont perdu la vie, afin que triomphent dans notre pays les valeurs de paix, d'unité, de convivialité et de démocratie. Ces femmes et ces hommes, arrachés à l'affection de leurs familles, et qui manqueront à l'œuvre de perfectionnement de notre nation, nous interdisent à jamais de faire vivre à notre pays de nouveaux drames.

Pour terminer, je voudrais assurer le Conseil de sécurité de la détermination du peuple ivoirien à défendre et à préserver la paix, si chèrement acquise, avec le soutien des amis de la Côte d'Ivoire.

La séance est levée à 16 h 35.